

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Libertés Publiques et
des Collectivités Locales

Bureau du droit de
l'environnement

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS
SISE AU HOUGA**

RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2014 À 14H30

Participaient à la réunion, présidée par M. Christian GUYARD, Secrétaire Général de préfecture :

Mme Michèle MESTRES,	Adjointe au Maire du Houga,
Mme Claudine VERDEJO,	Conseillère municipale du Houga,
Mme Caroline VINCENT,	Conseillère municipale de Luppé-Violles,
M. Jean-Christophe VERGNES,	Directeur Général des Services de Trigone,
Mme Stéphanie PASQUIER	Chef du service déchets Trigone,
Mme Laure FAURIE,	Responsable qualité sécurité Trigone,
M. Jacques FAUBEC	Représentant de l'exploitant
M. Roger COMBRES	Représentant de l'exploitant
M. Michel HUESO,	Salarié Trigone, représentant du personnel
M. Louis LOUBERY,	Association La Sauvegarde du Gers,
Mme Césarine LE BELLEGUIC,	Association UFC Que Choisir,
M. Alban FARUYA,	DREAL, Chef de la subdivision du Gers
M. Michel CHAUGNY	DREAL, Responsable de l'unité territoriale du Gers et des Hautes-Pyrénées,
Mme Nicole PITTALUGA	Directrice des libertés publiques et des collectivités locales, Préfecture,
Mme Véronique DESGUE,	Adjointe au chef du bureau du droit de l'Environnement, Préfecture,
Mme Corinne PEYRUS,	Secrétariat, Bureau du droit de l'Environnement, Préfecture,

Le Secrétaire Général ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour : présentation du bilan d'activité de 2013 et des trois premiers trimestres 2014.

M. le Secrétaire Général invite l'exploitant à retracer le fonctionnement du site.

L'exploitant propose d'évoquer la présentation du site, l'avancement de l'exploitation, le bilan de l'activité 2013/2014 et les informations diverses.

1. la présentation du site et l'avancement de l'exploitation

Mme FAURIE présente le site situé entre les communes du Houga et de Luppé-Violles. Le site existe depuis 1986, est exploité par Trigone depuis 2001. Une mise en conformité a eu lieu entre 2008 et 2011. Les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 sont maintenues. Trois agents polyvalents assurent l'exploitation du site : contrôle des entrées, gestion des apports, suivi des données, entretien du site et des matériels, et prévention des situations d'urgence.

Le site est composé de 3 casiers :

- le casier 1 réhabilité
- le casier 2 où il y a une alvéole réhabilitée, une alvéole réhabilitée provisoirement et une alvéole exploitée en 2013/2014
- le casier 3 non encore exploité.

L'autorisation de stockage est de 28 500 tonnes par an. En 2013, 31 664 tonnes de déchets enfouis.

2- le bilan d'exploitation 2013/2014

Mme FAURIE présente ensuite le bilan d'exploitation à travers la surveillance des différents rejets : biogaz, lixiviats, eaux pluviales, eaux souterraines, bilan hydrique, en s'appuyant sur le document d'information qui a été communiqué aux membres.

Elle expose que l'ensemble du **biogaz** des casiers 1 et 2 est drainé jusqu'à la torchère. Les paramètres mesurés annuellement en 2013 et 2014 sont conformes aux seuils réglementaires.

Elle présente **ensuite les analyses trimestrielles des lixiviats traités** (cf document d'information communiqué aux membres). Les lixiviats issus des casiers 1 et 2, sont drainés et dirigés vers le bassin gravitaire, puis traités au niveau de la station de traitement. Pour les quatre paramètres présentant des dépassements en 2013/2014 (Ph, DCO, Aox et Arsenic), elle présente un graphique de leur évolution de 2009 à 2014. Elle conclut que ces dépassements sont ponctuels.

Elle poursuit en présentant les données relatives aux **eaux pluviales**. Elle rappelle que les eaux pluviales sont captées sur l'ensemble du site et dirigées vers un bassin en aval du site dans lequel sont effectuées des analyses avant rejet dans le milieu naturel. En janvier 2014, un seul dépassement est constaté au niveau des matières en suspension et s'explique par une forte pluviométrie en novembre et décembre 2013.

Pour le point de prélèvement dans le milieu récepteur au niveau du ruisseau du Bernet, la grande majorité des paramètres est comparable ou inférieure ou à l'état initial.

Mme FAURIE présente ensuite les éléments relatifs à la surveillance des **eaux souterraines** à travers les piézomètres en amont et en aval. Le piézomètre amont étant hors d'eau, Trigone suit deux nouveaux piézomètres : l'un près de la déchetterie est également hors d'eau, et l'autre est situé à côté du bassin de lixiviats. Les résultats trimestriels des piézomètres sont présentés dans les tableaux (cf document d'information). Par rapport à l'état initial, la conductivité et la DCO sont en baisse en 2014.

Mme FAURIE présente le **bilan hydrique**. Il consiste à comparer le volume de lixiviats réellement traités et le volume théorique de lixiviats produits. En 2013, l'écart de 504 m³ de lixiviats qui auraient dû être produit, est faible. Il est attribuable aux approximations lors des calculs de la surface d'impluvium (5 % d'erreur sur le calcul de la surface du casier ouvert) et à l'évaporation en été qui n'est pas pris en considération dans le calcul.

M. VERGNES considère donc le bilan hydrique équilibré : ce qui doit être produit, est retrouvé dans les lixiviats traités.

3- les informations diverses

Mme FAURIE relate le départ d'incendie du 28 août 2014 : sans impact sur l'étanchéité de l'alvéole et très vite maîtrisé.

Elle expose que les résultats de la campagne de mesures olfactives du 4 décembre 2013, mettent en évidence des émissions d'odeurs importantes et liées aux sources surfaciques du site (bassin de lixiviats, zone de déchets frais et zone fraîchement recouverte) et aux émissions fugitives de biogaz.

Trigone a rencontré en septembre 2014 les riverains sur site pour restituer ces résultats et les actions correctives (curage du bassin de lixiviats gravitaire) et s'est engagé sur la réalisation d'une étude avec un jury de nez en 2015.

4- les questions

Mme LE BELLEGUIC demande des explications sur les piézomètres.

M. VERGNES explique que l'arrêté préfectoral prévoit de suivre 3 piézomètres. Le piézomètre amont du site étant hors d'eau, Trigone a recherché un autre piézomètre amont. Le piézomètre amont identifié lors de l'enquête publique s'étant révélé également à sec; Trigone suit un piézomètre qui n'est pas en amont mais situé en bordure de bassin de lixiviat. L'objectif des piézomètres est de mesurer si l'exploitation du site a un impact sur l'environnement. Ainsi en l'absence de piézomètre amont, on peut néanmoins mesurer les piézomètres aval et les comparer à l'état initial du site. Les paramètres sont actuellement comparables ou inférieures à l'état initial.

Mme VINCENT s'interroge sur l'autorisation annuelle de stockage.

M. VERGNES répond que l'autorisation annuelle est de 28 250 tonnes et que suite au projet de Pavie, une dérogation préfectorale prévoit un tonnage supplémentaire d'environ 10 %, d'où des dépassements du tonnage annuel.

Mme VINCENT dit avoir été informé de l'augmentation des odeurs, liée aux travaux. Elle est satisfaite de la prise en considération de cette problématique par Trigone et demande des précisions sur l'organisation de l'étude du jury de nez.

M. VERGNES répond que cette étude sera externalisée à un bureau spécialisé. L'objectif est d'associer l'ensemble des riverains qui composeront la commission et de mettre à leur disposition un site extranet pour recueillir sur une année les informations sur leur ressenti. Ces données seront corrélées aux phénomènes atmosphériques (vents, pluviométrie, température) pour orienter les actions. En parallèle sans attendre les résultats de cette étude, Trigone réfléchit à l'optimisation de l'exploitation du casier en ciblant deux sources d'odeurs : le bassin des lixiviats pour lequel une action de curage est en cours et le casier en cours d'exploitation.

Mme VINCENT souligne qu'il serait intéressant d'avoir des riverains de quartiers différents.

M. LOUBERY rappelle que le cahier des charges initial prévoyait de recouvrir de terre le casier d'exploitation quand l'épandage était terminé et d'enlever cette terre le lendemain pour mettre de nouveaux déchets. Il admet que techniquement ceci doit être irréaliste. Il propose alors de tirer quotidiennement une bâche sur le casier en exploitation, pour piéger les odeurs pendant la nuit.

M. VERGNES avance que cette solution fait partie des réflexions au même titre que la réduction des surfaces d'exploitation. Il s'orienterait vers une fréquence hebdomadaire plutôt que journalière. Il dit que cette action paraît difficilement réalisable quotidiennement et qu'il faut en parallèle réfléchir à réduire la surface pour éviter des surfaces de bâches trop importantes.

M. le Secrétaire Général demande les perspectives pour 2015.

M. VERGNES dit que le travail de 2015 consiste à limiter les nuisances. Il se peut que des enseignements tirés de l'étude soient difficiles à mettre en œuvre sur le casier actuel, mais ils seront mis en œuvre lors de la réalisation du troisième casier.

M. LOUBERY demande des précisions sur le choix des riverains qui participeront à cette étude.

M. VERGNES dit que Trigone travaille en collaboration avec les communes du Houga et de Luppé-Violles. Lorsque le bureau d'étude sera défini, une réunion permettra d'identifier les participants à cette étude.

M. le Secrétaire Général rappelle que la réglementation prévoit une réunion par an. Il propose alors d'organiser la prochaine réunion sur site, en juin ou septembre 2015.

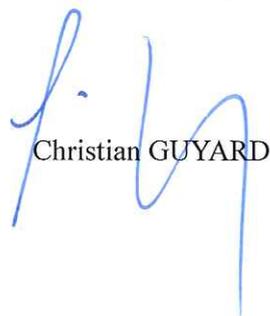
M. LOUBERY dit qu'on pourrait organiser deux réunions : une sur site et une en préfecture.

M. le Secrétaire Général répond qu'il ne s'agit pas d'augmenter la fréquence mais plutôt d'adapter le lieu : en préfecture pour communiquer les données du bilan d'activité ou sur site pour se rendre compte des travaux réalisés.

M. VERGNES intervient au sujet de la valorisation du biogaz pour compléter les réponses aux observations écrites de M. ROSES (membre absent excusé). Vue l'impossibilité d'installer des turbines, Trigone s'oriente vers un système de valorisation du biogaz par chaudière et évaporation, des boues ou des lixiviats traités.

A l'issue de ces échanges, M. le Secrétaire Général remercie les membres de la commission et lève la séance.

Le Président,



Christian GUYARD